

OBSERVATOIRE DES DROITS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT

MARSEILLE

Septembre 2021



“Avoir accès à l'eau potable et à l'assainissement est essentiel pour vivre dans la dignité et garantir l'exercice des droits de l'homme”

PEDRO ARROJO,
RAPPORTEUR SPÉCIAL
POUR LES DROITS
HUMAINS À L'EAU ET À
L'ASSAINISSEMENT AUX
NATIONS UNIES



1

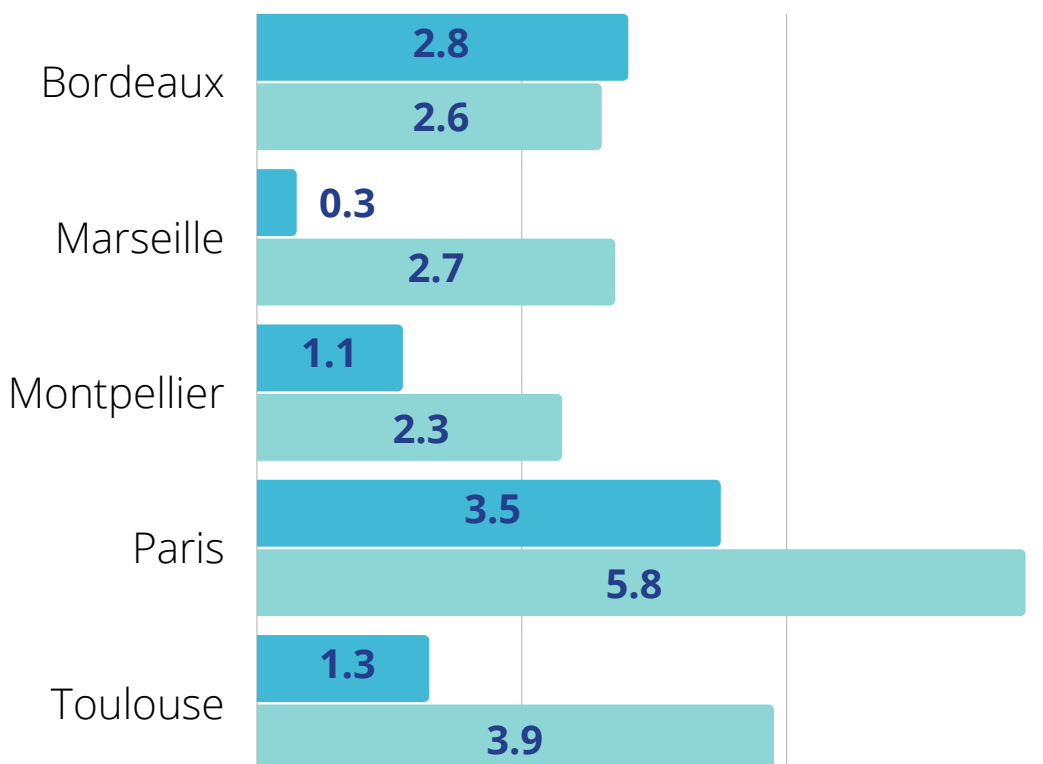
FICHE D'IDENTITÉ

La population :

- 863 310 habitant.es
- Plus de 1200 personnes en grands squats et bidonvilles
- Près de 14063 sans-abris (estimation ASSAB 2016, [accès aux soins des personnes sans abri](#))

Les installations publiques :

- 233 fontaines publiques (1 pour 3705 personnes), [localisation en ligne](#)
- 22 toilettes publiques (1 pour 39 241 personnes), [information en ligne](#)
- 1 bain douche public (50 douches par jour)



● Nombre de  publiques pour 10000 habs

● Nombre de  publiques pour 10000 habs

QUELLE GESTION DE L'EAU À MARSEILLE?

Depuis le 1er janvier 2020, la compétence eau et assainissement a été transférée aux intercommunalités.

La gestion de l'eau relève désormais de la compétence d'Aix Marseille Provence Métropole. La Métropole d'Aix Marseille Provence a délégué sa compétence sur les questions d'eau et d'assainissement, via un contrat de délégation de service public à la Société des Eaux de Marseille Métropole (SEMM). Ce délégataire met en œuvre la politique du service public d'eau potable définie par la métropole.

ENGAGEMENTS DE LA NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE EN 2020

La nouvelle équipe municipale a signé le Manifest'Eau et a intégré de nombreuses propositions pour l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement à Marseille :

- Garantir un tarif abordable de l'eau pour toutes et tous
- Offrir les trois premiers mètres cubes d'eau
- Planifier la construction d'une centaine de fontaines à eau publiques
- Créer des points d'eau potable dans les écoles
- Planifier la construction d'une centaine de toilettes publiques
- Rénover les toilettes scolaires en les rendant agréables et hygiéniques
- Installer une trentaine de douches publiques
- Créer des institutions démocratiques municipales et métropolitaines.

Dans chaque quartier, constitution d'instances participatives (avec élu.es, personnel municipal, associations et habitant.es volontaires)
(Source : Quels engagements des maires de France pour le droit à l'eau et à l'assainissement? Coalition Eau).

Cependant, la compétence eau et assainissement ayant été transférée au niveau métropolitain, une partie de ces propositions relève de la métropole Aix Marseille (cette dernière n'est à ce jour, pas tenue par ces engagements): à la ville de Marseille revient la gestion d'une partie des fontaines publiques à boire (notamment celles dans les parcs et jardins) et de l'ensemble des fontaines ornementales, à la métropole la gestion des autres fontaines publiques et des sanisettes.



INITIATIVES DE LA VILLE POUR UN ACCÈS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT POUR TOU.TE.S

1. Aides au paiement des factures d'eau

S'il n'existe pas à proprement parlé de tarification sociale au niveau de la Métropole, une part variable a été mise en place avec deux tranches de consommation calculées en fonction du volume d'eau consommé par l'abonné.e (une première tranche de consommation semestrielle de 0 à 15 m³; une seconde tranche de consommation semestrielle au-delà de 15 m³).

La Société des Eaux de Marseille Métropole a également créé un programme de solidarité au paiement des factures d'eau, le programme "Access'Eau" qui met à disposition une enveloppe financière à travers deux dispositifs :

- Le Fonds de Solidarité pour le Logement qui permet d'aider les personnes réglant l'eau au sein de leurs charges collectives.
- Les Fonds de Proximité Eau, un fonds de solidarité d'1 million d'euros par an, mis en place avec les Centres Communaux d'Action Sociale des communes du territoire.

2. Mécanismes de participation pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène

Aucun mécanisme participatif n'est prévu à ce jour sur les enjeux d'eau et d'assainissement à Marseille.



Selon un consensus de l'OCDE, la part des dépenses d'eau et d'assainissement ne doit pas dépasser 3% des revenus effectifs du ménage pour être considérée comme « abordable » (plus de détails [ici](#)).



Pourquoi favoriser la participation des usager.es ?

Un des aspects de l'exercice réel du droit à l'eau concerne les modalités de prise de décision : le degré d'inclusion et d'implication réelle des usagers et de leurs représentants.

En France, l'eau est reconnue « patrimoine commun de la nation » (article L. 210-1 du Code de l'environnement) : « sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général ». L'eau, comme bien commun, c'est à dire une ressource en accès partagé et collectif, devrait donc obéir à des règles de gestion démocratiques : les usagers s'organisent pour gérer l'eau de telle sorte qu'elle ne s'épuise pas. La transparence de l'information est le préalable indispensable à toute forme de gestion ouverte : elle concerne les éléments biologiques (qualité de l'eau), techniques (état des infrastructures), juridiques (contrats, rapports) et économiques (composition de la facture, données financières). Sans ces informations, ni les élus, ni les représentants des usagers et encore moins les habitants ne peuvent se prononcer sur la gestion du service.

Plus d'informations dans la note : "La participation des usagers à la gestion de l'eau potable en France" [ici](#)

DES PRATIQUES INSPIRANTES



- La ville répertorie et met en ligne une [liste](#) et une [carte](#) des fontaines à eau potable. Des applications smartphones existent pour trouver et recenser ces points d'eau.
- L'équipe municipale travaille sur un projet de douches municipales, du côté de Foch, qui comprendrait 6 douches ainsi qu'un accueil multiservice avec accompagnement social (accès uniquement dédié aux personnes vivant à la rue). Il s'agirait d'un lieu « maison mère », ouvert à l'horizon fin 2021/premier semestre 2022 et géré par la Ville, qui verrait ensuite le développement d'autres lieux dans Marseille, en délégation à des associations.
- Durant l'été 2021, le projet [ASSAB](#) a lancé l'appli [PRéSantés](#), qui répertorie notamment l'ensemble de l'offre de douche publique et associative du territoire, avec des informations à jour.
- L'association "[le carillon](#)" propose une cartographie des commerçant.es qui mettent à disposition des services gratuits, solidaires dont l'accès à des toilettes et parfois à des douches.

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

La SEMM a mis en place un dispositif de coopération décentralisée pour le secteur de l'eau et de l'assainissement via le dispositif du 1% solidaire eau ouvert par la loi Oudin (qui permet de mener des actions de coopération et de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, dans la limite de 1% des ressources qui sont affectées aux budgets de ces services).

Dans le cadre de la loi Oudin et de son contrat avec la Métropole, la SEMM consacre chaque année 0,5% de ses recettes aux actions de coopération internationale pour améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement dans des pays en développement, soit 400 000 euros annuels débloqués.

Marseille Provence Métropole alloue chaque année à cette solidarité internationale 150 000 euros. Ceci représente un budget annuel en faveur de l'accès à l'eau et à l'assainissement de 550 000 euros.

9 projets d'accès à l'eau ont ainsi pu être financés.

(Source : Base de données du pS-Eau sur les collectivités actives dans le domaine de la coopération internationale).



Plus d'informations dans le guide du pS-Eau sur l'action extérieure des collectivités territoriales pour l'eau et l'assainissement ([ici](#))

LIMITES AUX DROITS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT

Difficultés de paiement des factures d'eau

En 2018, environ 10 884 abonné.es du service public de l'eau potable se sont retrouvé.es en difficultés de paiement pour leur facture d'eau ([Source](#)). Le taux d'impayés des factures d'eau à Marseille Métropole était de 2,33% ([Source](#)). Mais depuis le début de la crise, les publics précaires sont plus fortement touchés et la dette des ménages a explosé.

En 2018, Selon une enquête pilote menée par ACF (Enquête pilote sur les besoins multisectoriels et le profilage de familles en situation de précarité à Marseille, novembre - décembre 2020) dans le 3ème et le 15ème arrondissements de la ville, auprès de 92 bénéficiaires de distribution de kit d'hygiène, la dette des ménages a explosé. Cette enquête révèle notamment que :

- Pour 57% des ménages interrogés, le loyer est la première source de dépense du foyer. L'alimentation est la deuxième priorité, et les différentes factures de services (eau, charges, électricité) la 3ème.
- 43% des ménages enquêtés ont déclaré être endettés. Cette proportion met en évidence une précarité importante et à priori installée sur la durée avec un risque de surendettement progressif.
- A 72%, la dette concerne l'habitation : 36% des personnes endettées le sont pour payer le loyer et 36% aussi le sont afin de payer les factures de service en retard (eau, électricités, charges).
- De même, les personnes irrégulières déclarent toutes avoir une dette liée au loyer et aux factures de services. Ceci s'explique notamment par la forte vulnérabilité de ces foyers face aux « marchands de sommeil » louant à prix fort des logements insalubres à des familles sans ou avec peu de ressources.

Les publics les plus précaires à Marseille s'endettent de plus en plus et voient leurs sources de revenus s'amenuiser (surtout lorsque la source principale est l'activité informelle), avec un risque de basculement vers une dépendance aux aides.



Le manque d'accès à l'eau et à l'assainissement est un enjeu de santé publique car il engendre une exposition plus forte aux risques épidémiques et aux pathologies dermatologiques et digestives. En outre, il induit des conséquences sociales importantes : exacerbation des inégalités, atteinte à la dignité humaine, difficile réinsertion sociale et professionnelle et atteinte à la réussite scolaire pour les enfants.

LIMITES AUX DROITS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT

Manque d'infrastructures publiques d'accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène

Comparée à Paris, Bordeaux, Toulouse et Montpellier, Marseille est la ville qui propose le moins d'infrastructures publiques d'accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène. Les infrastructures existantes ne sont pas entretenues. L'état défectueux de certaines fontaines rend l'eau impropre à la consommation et d'autres ne sont pas fonctionnelles (voir inaccessibles hors horaires d'ouverture des parcs et jardins).

Selon le rapport du Collectif Alerte PACA « Ultra précarité en région PACA » (accessible [ici](#)), dont sont membres Action contre la Faim et Médecins du Monde, l'accès à l'eau et à l'assainissement à Marseille se trouve en-dessous du niveau d'exigence des camps de réfugié.es :

- Accès à l'eau: les 233 fontaines ont des implantations plus adaptées aux touristes qu'aux habitant.es, particulièrement celles. ceux en situation de précarité. Sur 35 points d'accès à l'eau étudiés, seulement 50% d'entre eux sont accessibles 24h/24 dans l'espace public. Les arrondissements fréquentés par les sans-abris sont toujours très largement sous équipés en fontaines à eau potable.
- Squats et bidonvilles: les 3/4 des sites sont raccordés à l'eau (30 lieux de vie sur 40), mais dans des conditions qui ne respectent même pas les standards humanitaires minimaux. Un ou deux robinets sont disponibles pour plusieurs dizaines de personnes. Quand le site n'est pas raccordé, les personnes se fournissent en eau sur les bornes incendie sur le site ou hors du site.
- Toilettes: si l'ouverture de 60 toilettes est toujours annoncée en trois phases (non datée), 22 toilettes sont aujourd'hui recensés sur le territoire de la ville.
- Douches: avant la crise sanitaire, un bus géré par le Samu social propose entre 10 et 12 douches par jour. Une offre de douches principalement associative avec 210 douches par jour en semaine et 108 le weekend, soit 95 % de l'offre.
- Hygiène: peu d'acteurs mobilisés sur l'accès aux produits d'hygiène (ACF, Banlieues santé, AOUF et banque alimentaire), ce qui ne permet pas de couvrir l'intégralité des besoins.

LIMITES AUX DROITS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT

- L'offre associative de douche, de par sa multiplicité, est complexe. Les conditions d'accès varient selon la structure (heures d'ouverture, accessibilité au public cible de l'association, etc.). Il s'agit là de l'un des objectifs de l'appli PRéSantés : donner des informations actualisées pour savoir qui peut aller où, quand et comment.
- Ce manque d'infrastructures doit être mis en perspective avec le nombre de personnes dont l'accès à l'eau et à l'assainissement est rendu difficile voire impossible compte tenu de la situation de précarité dans laquelle elles vivent. A Marseille, en 2016, 14 063 personnes se sont retrouvées au moins une fois en situation d'être sans abri dans l'urgence et ont accédé à un lieu d'accueil ou de soin dédié. En 2020 on estime que ce nombre est d'environ 16 000 personnes dont environ 20% enfants. A cela s'ajoutent environ 15 000 personnes en situation d'extrême précarité, identifiées dans les quartiers défavorisés par les acteurs locaux et associatifs dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19.

Information limitée

- L'information sur l'existence et l'état des installations d'accès à l'eau et à des WC n'est pas actualisée. De ce fait, certaines infrastructures peuvent être en panne mais ne sont pas recensées sur le site indiquant l'emplacement et la fonctionnalité des points d'eau de la ville de Marseille.

Enjeu de concertation pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'EAH

- L'absence de dispositif de participation citoyenne et d'approches participatives est un frein à la co-décision. Les possibilités d'accès à l'information sont faibles.

CRISE SANITAIRE ET ACTION TERRAIN

Lors de la crise sanitaire, la plupart des structures proposant un accès à l'hygiène ont dû fermer. Les personnes sans domicile ont également dû faire face à la fermeture de leurs points d'eau habituels (toilettes de centres commerciaux, douches de plage, etc.). De nombreuses toilettes publiques et fontaines potables ont été fermées dès l'annonce du confinement, rendant inaccessible l'hygiène aux personnes à la rue. Néanmoins, rapidement les services de l'Etat ont souhaité mettre en place des solutions pour répondre à la situation d'urgence des personnes plus vulnérables, en se rapprochant des acteurs travaillant dans les bidonvilles :

- Des réunions hebdomadaires ont eu lieu entre les services de la ville et des organisations de la société civile, entre le 26 mars et le 23 juin, avec pour objectif de coordonner les actions opérationnelles respectives dans le cadre de la « résorption durable des bidonvilles ». Cela a renforcé la coopération entre les associations partenaires et les services de l'Etat.
- La Ville pendant le premier confinement a ouvert 2 piscines dans des gymnases : ceux de Vallier et de Ruffy afin de donner accès aux douches, au vestiaire et aux toilettes ainsi qu'à des produits d'hygiène. Ce lieu donne accès à 3 douches, à raison de 45 personnes en moyenne par jour (accès inconditionnel). Il est géré par des agents municipaux du Samu social (service municipal à Marseille) et par 2 services externes (pour le nettoyage, la désinfection des douches après chaque passage, et de gardiennage). Ce lieu reste temporaire. La mairie de secteur et l'éducation demandent à récupérer le gymnase. Ce service public a vocation à être remplacé par un autre accès temporaire vers Crillon (4 douches), en attendant l'ouverture fin 2021/premier semestre 2022 du projet de douches municipales.
- Le maintien de l'ouverture des douches du stade Ruffy permet aujourd'hui de remédier temporairement à cette absence d'équipement public. L'inadaptation et le manque d'offre engendrent malheureusement du non recours : beaucoup d'affluence, crainte de la contamination, etc.



Si le lavage des mains apparaît comme la meilleure mesure préventive pour éviter de contracter ou de propager des maladies et en particulier le Coronavirus, cette consigne a été difficile à respecter, tout au long de l'année 2020, pour les personnes les plus vulnérables qui vivent au quotidien sans équipements d'accès à l'eau et de produits d'hygiène.

CRISE SANITAIRE ET ACTION TERRAIN

- La Société des Eaux de Marseille Métropole a raccordé au réseau tous les sites où c'était techniquement possible de le faire. Un programme de solidarité de la SEMM finance les branchements des bidonvilles effectués courant 2020.
- La Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) a demandé aux membres de l'Observatoire des conditions de vie à Marseille (Rencontres Tsiganes, JUST, Médecins du Monde et Architectes Sans Frontières) de réaliser un diagnostic et un budget estimatif pour réaliser une action globale visant à améliorer les conditions sanitaires sur les sites. Ce travail a été réalisé et accepté, la DDCS a apporté son appui financier pour la réalisation des chantiers. Des interventions ont lieu depuis septembre 2020 sites par sites. Selon la faisabilité de chaque site, les points d'eaux ont été augmentés et des accès à des sanitaires et douches ont été mis en place.

Pour mieux comprendre les enjeux d'accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans le contexte de la crise du coronavirus :

- Une tribune collective, co-signée par 40 associations françaises, interpelle les décideur.se.s politiques sur les injustices fortes en matière d'accès à l'eau, exacerbées en contexte d'épidémie de Covid-19 pour les personnes déjà en situation de vulnérabilité, qui appellent une action politique globale et urgente pour garantir l'accès à l'eau et aux dispositifs d'hygiène.
- Un document de positionnement des ONG de la campagne "L'Eau est un Droit!" présentant les enjeux spécifique identifiés pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène en temps de crise sanitaire et les recommandations des ONG du secteur de l'Eau et Assainissement.

ENJEU D'UN RÉFÉRENTIEL DE BASE SUR L'ACCÈS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT EN FRANCE

Il n'existe pas en France de référentiels officiels de base pour définir précisément ce qu'est "un approvisionnement suffisant" (en termes de quantité, de distance, de nombre d'infrastructures, etc.) pour les usages personnels et domestiques de chacun.e, notamment les plus précaires, qui ne bénéficient pas d'installations à domicile.

Les standards internationaux sont conçus pour les situations d'urgence ou de catastrophes. Mais en France, qui n'est pas en situation de crise humanitaire, un référentiel plus ambitieux est nécessaire afin de caractériser de manière satisfaisante les besoins et les situations de précarité constatées, notamment dans les campements de personnes réfugiées, les squats ou les bidonvilles.

Compte tenu de leurs expériences et diagnostics de terrain, les principales ONG œuvrant dans le secteur de l'eau et de l'assainissement en France recommandent que, **en situation de mal logement** :

- La quantité d'eau potable minimale nécessaire pour satisfaire les besoins élémentaires des ménages soit d'environ 40 L par jour et par personne, avec un maximum de 50 personnes par robinet d'eau et une distance maximale à parcourir de 200 mètres pour l'alimentation en eau de ceux-ci. L'accès au point d'eau devra être sûr et sécurisé (pas de franchissement dangereux de voirie) et équitable entre les groupes préexistants sur le site (familles, liens amicaux, de travail, etc.)
- Le nombre minimal de toilettes à prévoir soit d'une toilette pour 15 à 20 utilisateurs accessibles à tout moment avec lumière et incluant un verrou intérieur (l'objectif final étant une toilette par ménage).
- Le nombre minimal de douches à prévoir soit une cabine de douche pour 50 utilisateurs avec verrou intérieur et lumière (l'objectif final étant une cabine de douche par ménage).



Au niveau international, les standards utilisés sont principalement les Standards WASH du UNHCR et les Standards WASH SPHERE (Charte humanitaire et les standards minimums de l'intervention humanitaire, 2018).

Ces standards internationaux évoquent une quantité minimum d'eau potable nécessaire pour un niveau minimum de santé et d'hygiène de 20 litres par personne et par jour.

NOS RECOMMANDATIONS À L'ATTENTION DE AIX MARSEILLE MÉTROPOLE, DE LA VILLE DE MARSEILLE ET DE LA PRÉFECTURE

POUR UN ACCÈS À L'EAU, L'ASSAINISSEMENT ET
L'HYGIÈNE POUR TOUTES ET TOUS



Sur le recueil de données et l'identification des populations :

- Collecter, mettre à jour et mettre à disposition des acteurs associatifs des données désagrégées sur les situations de non-accès à l'eau et à l'assainissement : zones d'habitat précaire, nombre de personnes concernées et situations vécues, nombre d'infrastructures accessibles et sûres, adaptation aux besoins spécifiques

Sur l'installation et le déploiement d'infrastructures :

- Développer l'accès à l'hygiène pour les personnes précaires avec la mise en place de douches publiques et gratuites et s'emparer de la problématique majeure de l'accès à l'assainissement pour les plus précaires.
- Entretenir les infrastructures existantes et réaliser régulièrement un audit de fonctionnement des fontaines et toilettes publiques
- Développer les infrastructures de toilettes publiques qui garantissent l'intimité, la sécurité, et la lutte contre la précarité menstruelle (toilettes avec loquet, lumière, lavabo et poubelle)
- Poursuivre le raccordement en eau des squats et des bidonvilles, en impliquant les personnes concernées.

Sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques :

- Renforcer la co-décision sur les enjeux liés à l'eau et mettre en place des mécanismes de participation citoyenne (comités d'usagers, participation au conseil délibérant).
- Soutenir et collaborer avec les acteur.rice.s de la société civile engagé.e.s auprès des populations vivant dans les camps pour assurer l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène.
- Prendre en compte les femmes, la diversité sexuelle et de genre, ainsi que le handicap, dans la conception des politiques publiques pour l'accès à l'eau et l'assainissement

POUR ALLER PLUS LOIN

- FAQ de Solidarités International « la mise en place d'accès à l'eau potable dans les bidonvilles en France métropolitaine », [ici](#)
- Fiche technique de Solidarités International « comprendre en 5 minutes les enjeux et modalités pratiques de l'accès à l'eau dans les squats et bidonvilles en France métropolitaine », [ici](#)
- Document de positionnement des ONG pour une transposition ambitieuse de la directive européenne eau potable, [ici](#)
- Guide de capitalisation « Règlementation, solutions techniques et partage d'expériences pour garantir l'accès à l'EAH dans les lieux de vie informels de France », ACF, Solidarités International et Coalition Eau, [ici](#)
- Etudes de Henri Smets (Académie de l'Eau) : « l'accès à l'eau dans les bidonvilles français » ([ici](#)) et « Le droit d'accès à des toilettes en France » ([ici](#))
- Rapport annuel Métropolitain sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement de 2018 ([ici](#))

Observatoire des droits à l'eau et à l'assainissement :

- Retrouvez l'Observatoire sur le site lequestundroit.fr
- Signez le [Manifest'Eau](#)

Les ONG Médecins du Monde PACA, Architectes sans Frontières et Action contre la Faim ont contribué à ce projet piloté par la Coalition Eau.



Ce document a été établi sur la base de croisement de plusieurs informations agrégées : données publiques, diagnostics terrain et données collectées depuis 2020 par les associations partenaires.

Il a été réalisé avec le soutien financier de l'Agence française de développement, du Fonds de dotation Qualitel et de l'Office Français pour la Biodiversité. Les points de vue exposés dans ce document ne représentent en aucun cas le point de vue officiel des organismes ayant apporté leur soutien financier.

